

COMMUNE DE 5680 DOISCHE

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de : Monsieur VAN ACKER Guido, demeurant rue Martin Sandron, 26a à 5680 DOISCHE, en vue d'obtenir le permis d'environnement (Ets. Cl.2) pour la régularisation d'une exploitation agricole bovine de 520 têtes dont 460 âgées de plus de six mois.

Exploitant : M. VAN ACKER Guido, Rue Martin Sandron, 26 Bte : A 5680 DOISCHE
Situation : Rue Martin Sandron, 26 A 5680 DOISCHE

DOSSIER REFERENCES :**COMMUNE : 03/2010/ENV.2/AF****S.P.W. – DGOARNE - D.P.A. : D3100/93018/RGPED/2010/3/PADU/dv-PE**Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **08 septembre 2010**.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE	LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES A
02.09.2010	08.09.2010	Administration Communale de DOISCHE 114, rue Martin Sandron 5680 DOISCHE 22.09.2010 à 15 heures	Collège Communal – Commune de DOISCHE 114, rue Martin Sandron 5680 DOISCHE

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8 H 30' à 12 H, le mercredi également de 14 à 16 H) et le samedi matin. Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard **24 heures à l'avance** auprès de Mme ANCEAU Françoise 082/21.47.34. ou de Mme COLLARD Sabine 082/21.47.35.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents communaux délégués à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

Du demandeur	Des agents communaux délégués à cet effet	Du fonctionnaire technique
M. VAN ACKER Guido Rue Martin Sandron, 26 a 5680 DOISCHE tel. : 082/ 67.89.14	Mme ANCEAU F. ou Mme COLLARD S. r. Martin Sandron, 114 5680 DOISCHE tel. : 082/214734 082/214735	S.P.W. -D.G.O.A.R.N.E. -D.P.A. M. VANDERWEGEN Avenue Reine Astrid, 39 5000 NAMUR tel. : 081/715300

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal de la commune de DOISCHE. Le projet, ne fait pas l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, et, il n'existe pas d'autres informations disponibles sur l'environnement s'y rapportant.

A DOISCHE, le 02.09.2010.

Le Bourgmestre,

A. DRICOT